

# Produits laitiers

*Lait cru fermier biologique*

## Objet de l'association:

L'association a pour objet dans le respect de la charte des AMAP:

- x de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- x De promouvoir des produits de qualité, de saison, variés écologiquement sain et socialement équitables,
- x de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec le terroir local.

## Le Producteur :

Christian et Annie GUELLIER  
EARL de la ferme de CRISLAINE  
41100 AZE  
Tèl: 02.54.72.03.88  
Fax: 02.54.72.18.03  
[contact@crislaine.com](mailto:contact@crislaine.com)

## Le Consomm'acteur :

Nom:  
Adresse:  
  
Tèl:  
Courriel:

## Paielement:

Le paielement et la commande s'effectuera en début de chaque mois. Les règlements par chèques seront adressés à « **Earl Ferme de Crislaine** »

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir le jour de la distribution et que vous n'avez pas averti le producteur à l'avance, votre commande ne pourra être reportée ultérieurement. Il vous est possible de permettre à une tierce personne de récupérer votre commande à votre place à partir du moment où le producteur est prévenu.

## Conservation des produits:

Le lait cru fermier doit être conservé à une température d'environ 5°C. Il est préférable de se munir d'un sac isotherme lors du transport afin d'éviter de rompre la chaîne du froid. Le produit doit ensuite être remis au frais le plus vite possible.

La qualité sanitaire est assurée par le producteur jusqu'au moment de la distribution. Le consommateur est responsable du contenant qu'il fournit.

## Engagement:

Le producteur déclare avoir perçu le premier paielement du présent contrat. Le contractant est à jour dans sa cotisation au G.A.C. Une facturation sera effectuée, à la fin de chaque mois, correspondant à la consommation réelle.

*Fait le*  
*Signature du producteur*

*Signature du Consomm'acteur*